

Christian Laval est sociologue. Il enseigne à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense (Paris X). Il est directeur de programme au Collège international de philosophie et chercheur au laboratoire Sophiapol. Il collabore à l'Institut de recherches de la FSU.

La « modernisation » des administrations publiques ne se résume pas à la recherche d'efficacité et à la baisse des coûts comme le laisse penser la doxa ambiante. Elle participe d'une transformation de fond de l'État que les sociologues et les historiens ont désormais bien documentée. Deux grandes interprétations en sont données. La première se réfère à la sociologie de Max Weber. Elle voit dans la recherche de la performance des activités publiques une accélération du long processus de rationalisation des activités sociales. Le capitalisme, la bureaucratie d'État, la quantification généralisée propre à la science ou encore la formalisation juridique en sont les aspects principaux.

La modernisation de l'État conçue comme « rationalisation » traduit donc une tendance quasi inéluctable, un « désenchantement du monde » dont les effets sont une dépersonnalisation des relations sociales et un effacement des croyances et des valeurs. Une seconde interprétation, qui nous paraît moins générale et plus circonstanciée, insiste sur le caractère original de la mutation en cours de l'État et la met en relation avec les transformations du capitalisme mondialisé et financiarisé. Cette mutation de l'État est alors qualifiée de « néolibérale », en ce sens qu'elle a été impulsée dès la fin des années 70 par des gouvernements qui entendaient mettre les institutions publiques au diapason et au service des entreprises. Ceci a été réalisé en important dans la sphère publique un lexique, des méthodes d'évaluation et des manières de diriger le personnel en provenance d'un secteur privé qui était alors jugé beaucoup plus efficace. Les analyses de Michel Foucault ou de Pierre Bourdieu, souvent citées, vont dans ce sens.

Une définition du néolibéralisme

Ce que l'on appelle néolibéralisme, pour désigner cette mutation de l'État, ne correspond pas exactement à l'idée que l'on s'en fait souvent. On a pris l'habitude de le considérer comme une idéologie du laisser faire absolu qui appellerait une politique économique mêlant monétarisme, privatisation et baisse des impôts. En somme, le néolibéralisme serait synonyme de « retrait de l'État ». Mais en réalité, le néolibéralisme est mieux défini si on le regarde comme une logique d'ensemble qui transforme toutes les institutions en les ordonnant à des contraintes de concurrence, de productivité et de rentabilité. Tout ne devient pas « marchandise », tout n'est pas « privatisé »

mais tout doit désormais fonctionner selon les critères du marché et les logiques de l'entreprise. Et ceci dans le cadre d'une mondialisation voulue par les États qui se voient contraints d'ériger en tous domaines la compétitivité en impératif absolu. L'État ne disparaît pas, il ne se dissout pas dans le marché. S'il n'est certes plus l'État producteur et social de l'après-guerre depuis les grandes vagues de privatisation des années 80-90, il devient le promoteur principal, en rapport étroit avec les grands groupes oligopolistiques mondiaux, des dispositifs de gouvernement de la population adaptés à la compétition généralisée à l'intérieur des sociétés et entre sociétés. Cette transformation néolibérale de l'État devient de plus en plus perceptible avec la généralisation des dispositifs de contrôle sur les individus et avec l'emprise croissante des techniques de management dans les services de l'État central, comme dans les hôpitaux, les écoles ou les universités.

Une mutation de la citoyenneté

Si l'État reste très actif, il agit dans des conditions nouvelles et selon des objectifs nouveaux. Formellement l'État reste un État de droit, démocratique, finançant des institutions publiques et des associations de solidarité sociale et d'éducation publique. Mais ces institutions, les agents qui y travaillent, les usagers, les étudiants, les patients, les justiciables, ne sont plus traités de la même manière, ils ne sont plus gouvernés de la même façon. Les « citoyens » eux-mêmes, ne sont plus regardés comme ils l'étaient dans une démocratie libérale classique. Ils sont traités selon les normes de l'entreprise : les uns sont traités comme des salariés assujettis à la « démocratie du client », c'est-à-dire soumis au jeu des récompenses et des sanctions méritées que leur attribuent ou leur infligent les consommateurs. Les autres sont justement ces consommateurs qui doivent avoir le libre exercice du choix des fournisseurs mais qu'il faut aussi persuader par tous les procédés de publicité et de marketing d'acheter des services. De toutes les manières possibles, il convient donc d'introduire des formes de pression et de coercition sur les salariés, de créer des situations concurrentielles semblables ou comparables à celles qui existent dans la sphère strictement marchande. C'est là un mode global de gouvernement et de fonctionnement des sociétés, dans le cadre lui-même global d'une compétition planétaire entre capitaux, mode qui passe par la mobilisation totale et la mutation subjective des individus.

La construction d'un univers concurrentiel

La question depuis une trentaine d'années semble avoir été pour les gouvernants de droite et de gauche, non pas seulement d'étendre la sphère marchande au détriment de la sphère publique, mais de faire que les administra-

tions, les associations, les individus eux-mêmes intériorisent la loi du marché, la « traduisent » en principes et en contraintes à chaque fois spécifiques, la mettent en œuvre par la soumission à des systèmes d'incitation et de sanction qui remplacent, dans de nombreux domaines, l'absence d'un véritable marché. Il s'est agi de construire juridiquement et politiquement un univers de concurrence générale, une véritable société de marché, un monde du travail composé « d'hommes économiques » mus par leurs intérêts particuliers, ne connaissant rien d'autres que les motivations financières, désireux avant tout de se faire bien évaluer dans la « chaîne managériale » de l'évaluation.

Cette construction de la concurrence ne s'opère pas comme on construirait un immeuble depuis les fondations jusqu'au toit, selon un plan établi à l'avance. Elle s'opère de façon à la fois simultanée et différenciée en fonction des priorités politiques, de la nature de l'activité, des rapports de force. Elle se fait par relais et appuis mutuels des réformes (« cela a été fait ailleurs, pourquoi pas ici »), par des méthodes d'intimidation (« être en retard sur l'Angleterre ou sur les États-Unis est honteux », « être trop coûteux est un crime social »), elle se fait par la mise en place d'agencements présentées comme neutres, strictement techniques, (« vous ne pouvez quand même pas être contre l'informatisation »). Ce sont autant de « briques » imposées qui sont ensuite

assemblées pour constituer une sorte de système dans lequel les individus se découvrent prisonniers.

La crise de l'éthique de service public

L'une des conséquences de ces politiques néolibérales appliquées à l'État est la ruine des idéaux collectifs de service public, l'épuisement progressif des valeurs de dévouement et la raréfaction des conduites éthiques qui animaient beaucoup des meilleurs agents publics. On sait que le « chacun pour soi » auquel conduit un management de la performance très individualisant est un obstacle à la coopération. Mais il y a plus grave : le sens même de l'action publique, le service de l'intérêt général, se défait peu à peu quand on aligne son organisation sur des manières de faire, de dire et de penser propres à la sphère privée. La banalisation du service public, l'évidement de son nerf moral, la montée d'un certain cynisme dont les hauts responsables de l'État montrent trop souvent l'exemple, sont contradictoires à long terme avec « l'efficacité » de l'action publique.

Comment l'État pourra-t-il recruter les « meilleurs » s'il se transforme en ce « corporate state » imaginé par les néolibéraux britanniques et américains, sans pouvoir d'ailleurs rivaliser sur le plan salarial avec le secteur privé ? L'État en renonçant à ses propres valeurs n'est-il pas en train de miner la signification du travail de ses agents ?

La charte du SNPI et le pilotage

La charte du SNPI exprime par des engagements d'action les conceptions du syndicat en matière de gouvernance et de pilotage.

Quelques extraits significatifs :

« Une déontologie professionnelle doit être cultivée en permanence, notamment [...] sans se compromettre dans des liens de vassalité qui n'ont pas lieu d'exister dans la fonction publique, affirmer et assumer une conception de la loyauté du fonctionnaire de l'État envers l'intérêt général d'une république démocratique et sociale. »

« Le développement de l'efficacité du système éducatif, première finalité des corps d'inspection, nécessite que chacune des missions qui leur sont confiées prenne en considération [...] la finalité démocratique et émancipatrice du contrôle de conformité en tant que garant de la liberté pédagogique et de la neutralité

politique, philosophique, religieuse et commerciale des agents du service public. »

Au travers de cette charte, le SNPI définit une éthique de l'inspection fondée sur la coopération, le dialogue, l'indépendance d'appréciation.

Ce sont ces conditions qui permettent au pilotage de contribuer au « développement de l'efficacité du système éducatif, première finalité des corps d'inspection ». Elles nécessitent que soit distingués « la présentation des instructions officielles et l'expression éventuelle de points de vue, en toute honnêteté intellectuelle et sans déroger au principe de neutralité du service public ». Elles permettent « d'identifier et dire les défaillances constatées dans le système ou dans les pratiques des enseignants ou des agents avec discernement et retenue, en ayant pour finalité de favoriser les progrès. » Le texte intégral de la charte est en ligne sur www.snpi-fsu.org